

TRAITEMENTS DES ORDURES MÉNAGÈRES – ANNÉE 2026

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Période du 1^{er} janvier 31 décembre 2026

Finalité : Aider les personnes âgées de plus de 70 ans et à faibles revenus, à payer leur taxe de transport et de traitement des ordures ménagères.

Montant de l'aide :

→ 55 € par an

Conditions :

Si vous êtes propriétaire

- Avoir plus de 70 ans
- Être résident permanent sur la commune
- Être exonéré de l'impôt sur le revenu

Si vous êtes locataire

- Avoir plus de 70 ans
- Être résident permanent sur la commune
- Être exonéré de l'impôt sur le revenu

Justificatifs (pièces à joindre) :

Si vous êtes propriétaire

- Dernier avis d'imposition de la taxe foncière (= justificatif de résidence principale)
- Pièce d'identité
- Dernier avis d'imposition de l'impôt sur le revenu
- Relevé d'identité bancaire ou postal

Si vous êtes locataire

- Dernière facture d'eau à votre nom (= justificatif de résidence principale)
- Pièce d'identité
- Dernier avis d'imposition de l'impôt sur le revenu
- Relevé d'identité bancaire ou postal

Nom et Prénom du demandeur :

Adresse :

Tél :

Email :

Je soussigné-e
éléments administratifs fournis.

certifie l'exactitude des

Fait à La Motte-Saint-Martin, le

Signature du demandeur :

Partie réservée au CCAS

Bon pour accord pour :

→ **Le règlement de la somme de :** _____ €

Le Président du CCAS
(signature et tampon)

Références bancaires : voir RIB joint au dossier